



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
13 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2012, à 15 heures

Président : M. Talbot (Guyana)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-53906X (F)



Merçi de recycler



La séance est ouverte à 15 heures.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) constate que près de cinq ans après le début de la crise mondiale économique et financière, l'économie mondiale n'est pas encore pleinement rétablie. Vu la transformation du paysage économique, un modèle de développement international plus dynamique s'avère nécessaire pour améliorer la coopération dans des domaines tels que le financement, le transfert de technologies, l'allègement de la dette et le commerce.

2. Alors que l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se rapproche et que les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 commencent pour de bon, la délégation jordanienne estime qu'un nouveau modèle de développement proposera une approche plus inclusive pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Parallèlement, le prochain examen quadriennal complet offrira l'occasion d'évaluer l'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement.

3. Réaliser ces objectifs exige une plus vaste coordination à l'échelle du système, tâche dont la réalisation peut être assurée par l'initiative « Unis dans l'action ». En outre, le système des coordonnateurs résidents peut être l'un des principaux moteurs de l'adaptation aux changements, dans le contexte mondial du développement. L'économie mondiale doit relever un certain nombre de défis et il faut d'urgence de nouvelles politiques et de nouveaux mécanismes internationaux qui respectent le principe fondamental de la participation sans exclusion.

4. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) souligne l'importance particulière que revêtent les travaux de la Commission, compte tenu notamment de la nécessité de formuler le programme de développement pour l'après-2015 et d'achever l'examen quadriennal complet. Face aux nombreuses catastrophes naturelles causées par les changements climatiques, les pays développés doivent promouvoir une solidarité internationale authentique, fondée sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée. La communauté internationale doit réaffirmer les engagements pris à la Conférence de Bali sur les changements climatiques, de même que ceux contractés en vertu du Protocole de Kyoto et de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) présente un ensemble ambitieux de principes visant à compléter les engagements contractés précédemment dans l'intérêt de tous les peuples. Il incombe à tous les États de défendre ces principes en mettant un terme à l'occupation étrangère et aux mesures économiques, financières et commerciales illégales et de s'abstenir de politiser les questions de développement ou de les exploiter à des fins hégémoniques.

6. Israël continue d'occuper le territoire palestinien et le Golan syrien, en violation flagrante du droit international, épuisant ainsi les ressources syriennes et compromettant l'environnement et les moyens de subsistance des habitants syriens de la région. Israël prévoit actuellement de construire des turbines éoliennes dans le Golan syrien occupé, enfreignant ainsi la résolution 66/225 de l'Assemblée générale, qui réaffirme la souveraineté permanente de la population du Golan syrien occupé sur les ressources naturelles de la région. La Commission doit mettre en lumière les impacts économiques et environnementaux néfastes de l'occupation étrangère, qui ont été reconnus à maintes reprises dans les résolutions et les rapports de l'ONU. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) rappelle à juste titre l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer les obstacles qui empêchent les peuples vivant sous occupation étrangère de parvenir au développement durable.

7. Les sanctions unilatérales imposées par certains États entravent les efforts déployés par les pays en développement pour faire face aux crises économique et financière mondiales. La délégation syrienne déplore que certains États et entités régionales recourent à des mesures unilatérales pour contraindre un autre État à leur subordonner l'exercice de ses droits souverains. Pour préserver la crédibilité du système des Nations Unies, tous les États Membres et entités régionales doivent respecter, entre autres, la résolution 66/186 de l'Assemblée générale.

8. **M. Sinhaseni** (Thaïlande) pense que le document final de la Conférence Rio +20 propose des bases solides pour réaliser l'objectif du développement durable. Il faut désormais un effort plus concerté pour se mettre d'accord sur un ensemble d'objectifs de

développement durable qui soient réalisables. À cette fin, la Thaïlande poursuivra sa participation active aux négociations.

9. Par ailleurs, il faut trouver des solutions plus immédiates à des questions telles que la gouvernance économique mondiale. Étant donné que la crise de la dette souveraine dans la zone euro a eu des conséquences considérables sur bon nombre de pays en développement, il faut améliorer les mécanismes actuels de gouvernance économique mondiale et diffuser les pratiques optimales, notamment par le biais du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour soutenir l'élaboration de politiques nationales visant à intensifier la coopération par groupes sectoriels et à renforcer les marchés de capitaux.

10. La sécurité alimentaire est une question particulièrement préoccupante, qui constitue une menace potentielle pour tous. Le partage d'informations fiables et mises à jour sur la production, la consommation et les réserves alimentaires peut amortir l'impact de la volatilité des prix : l'intervenant cite divers mécanismes de différentes parties du monde qui collectent et diffusent de telles informations. Les organisations pertinentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) doivent aider à coordonner les politiques nationales sur la sécurité alimentaire.

11. Étant donné que certains pays peuvent être tentés d'accélérer leur croissance économique sans se soucier de l'environnement, il importe de redoubler d'efforts en matière de protection de l'environnement. Le Gouvernement thaïlandais se déclare favorable à la poursuite des négociations sur les changements climatiques, sous les auspices de la Convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et il appuie la continuation, à tous les niveaux, des travaux sur les stratégies de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe, notamment par le biais du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015).

12. En conclusion, les travaux de la Commission revêtent une pertinence particulière, car ils couvrent des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication : celles-ci peuvent soutenir les

efforts visant à promouvoir le développement durable par la contribution essentielle qu'elles apportent aux prises de décisions fondées sur des données factuelles en temps de crise ainsi qu'à la planification à long terme.

13. **M. Hassen** (Éthiopie) dit que dans l'ensemble, la situation de l'économie mondiale demeure épouvantable et qu'il faut déployer plus d'efforts pour stimuler la création d'emplois et les investissements dans les infrastructures et les capacités de production. Les décideurs des pays développés doivent remédier aux faiblesses des secteurs publics et financiers pour prévenir toute nouvelle aggravation de l'économie mondiale.

14. Alors qu'il y a eu d'énormes progrès dans la réduction de l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition restent élevées; les progrès sur d'autres fronts sont moins encourageants. En particulier, l'objectif de réduire de trois quarts les taux de mortalité maternelle d'ici à 2015 s'avère insaisissable et la pérennité de l'environnement n'est pas encore à portée de main.

15. la clef pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se trouve sans aucun doute dans l'objectif n° 8 concernant un partenariat mondial pour le développement. Mais, malgré les engagements renouvelés, notamment dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, l'aide au développement reste inférieure aux besoins. Qui plus est, l'aide publique au développement (APD) a été en 2011 inférieure de 3 % à son niveau de 2010. Il est donc essentiel de fournir régulièrement un volume effectif d'APD, notamment aux pays les moins avancés, et de donner un véritable accès aux technologies des communications et d'atténuation des changements climatiques.

16. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 devra se fonder sur les OMD et intégrer des questions supplémentaires telles que l'emploi, la durabilité, les changements climatiques et les inégalités qui sont apparues au cours des dernières années à l'intérieur des pays et entre eux. Les questions liées aux aspirations au développement des pays en développement, telles qu'une croissance économique sans exclusion, un travail productif et la réduction des risques de catastrophe, doivent occuper le premier plan du débat. De même, il faut insister davantage sur la

vulnérabilité croissante des pauvres aux effets des catastrophes naturelles et des chocs économiques.

17. Les besoins particuliers des pays les moins avancés en matière de développement doivent demeurer au premier rang des questions inscrites au programme de développement international et le mécanisme de suivi du Programme d'action d'Istanbul doit être mis en place pour en assurer la mise en œuvre dans les délais et de manière efficace. L'Éthiopie tient à ce que les questions concernant les PMA soient traitées de manière appropriée lors du prochain processus intergouvernemental.

18. **M. Kohona** (Sri Lanka) est d'avis que le document final de la Conférence Rio +20 a clairement défini un schéma directeur pour le programme mondial de développement durable. Les engagements qui y figurent doivent se concrétiser par le biais de processus intergouvernementaux, avec l'entière coopération du système des Nations Unies, sans jamais perdre de vue la primauté du droit indéniable des peuples au développement.

19. Le réchauffement de la planète et les changements climatiques constituent les deux défis les plus importants que doit relever la communauté internationale. Les niveaux d'émission, dont sont en grande partie responsables un petit nombre d'économies industrialisées, ont sévèrement touché bon nombre de pays en développement, en particulier Sri Lanka. Dans la mesure où les arrangements multilatéraux existants demeurent largement insuffisants, il est indispensable que les pays industrialisés contractent des engagements plus importants pour remédier au problème. Aussi le monde développé est-il instamment prié de tenir systématiquement ses promesses.

20. La délégation sri-lankaise constate avec regret que de nombreux pays sont en difficulté pour réaliser les OMD dans les délais fixés, essentiellement parce que des pays qui s'étaient naguère engagés à fournir une assistance ont réduit leur financement. La crise financière mondiale, dont l'origine est imputable à l'irresponsabilité des marchés financiers et à l'insuffisance des réglementations dans les pays développés, a désorganisé le tissu social de bon nombre de sociétés et affecté la vie de millions de personnes. La contraction des marchés d'exportation, le maintien des restrictions imposées à l'accès aux marchés, l'augmentation du coût de l'énergie et la menace d'une crise alimentaire ont encore aggravé la situation.

21. Les stratégies sociales et économiques équilibrées de Sri Lanka l'ont propulsée au statut de pays à revenu intermédiaire, en dépit des bouleversements causés par une longue menace terroriste et les effets dévastateurs du tsunami de l'océan Indien; le pays a déjà atteint la plupart des OMD. L'expansion de l'économie a atteint 8,2 % en 2011 et l'agriculture et la pêche ont poursuivi leur croissance. De ce fait, le problème de la sécurité alimentaire ne se pose plus. En outre, 85 % de la population ont désormais accès à l'eau potable, les taux de mortalité maternelle et infantile ont été ramenés aux niveaux de pays plus prospères et 91 % de la population sont raccordés au réseau électrique. Sri Lanka a également atteint un taux d'alphabétisation de 98 %, avec des progrès remarquables réalisés par les femmes et les filles.

22. Sri Lanka est toujours disposée à partager avec d'autres ses expériences et son expertise et s'intéresse vivement à promouvoir la coopération Sud-Sud. Aussi demande-t-elle instamment que le plan d'action du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soit appliqué intégralement.

23. En conclusion, notant que la question de la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé sur ses ressources naturelles relève du mandat de la Commission, le représentant de Sri Lanka dit que le monde ne devrait pas tarder à rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien. Le Gouvernement sri-lankais appuie sans réserve la mise en œuvre immédiate de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU sur la Palestine pour la faire accéder au statut d'État.

24. **M. Morejón** (Équateur) constate que le monde est toujours confronté aux répercussions des crises économique et financière de 2008. Des milliards de dollars ont été mobilisés pour renflouer ceux-là mêmes qui ont provoqué les crises; pourtant, le monde n'a pas la volonté politique nécessaire pour réformer l'architecture financière internationale, honorer les engagements en matière d'aide publique au développement, sortir de l'impasse les négociations du Cycle de Doha, réglementer la volatilité excessive des flux financiers et des prix des denrées alimentaires ou créer de nouveaux mécanismes pour résoudre la crise de la dette extérieure. Le débat thématique prétendument de haut niveau, récemment organisé sur l'état de l'économie et de la finance mondiales, n'a pas répondu aux critères définis par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/313, où elle demandait la tenue, en temps

opportun, de consultations ouvertes, représentatives et transparentes. À ce jour, la communauté internationale n'a pas encore créé un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ni organisé un débat thématique sur le rôle des agences de notation dans le système financier international.

25. L'Équateur est favorable à l'organisation en 2013 d'une nouvelle conférence sur le financement du développement, conformément au paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. L'examen quadriennal complet doit promouvoir le caractère universel et neutre du programme de développement des Nations Unies; veiller à la qualité, la quantité et la prévisibilité de l'aide au développement; et assurer un équilibre entre les composantes budgétaires et extrabudgétaires.

26. La Commission doit adopter une approche globale de la migration et du développement et, tout en défendant les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leur famille, doit également envisager des politiques de gestion des migrations internationales dans le cadre d'une stratégie globale de développement et de réduction de la pauvreté. Elle doit œuvrer à l'application du document final de la Conférence Rio +20. L'Équateur appuie fermement une deuxième période d'engagements au titre du Protocole de Kyoto, qui devra déboucher sur des objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre pour les pays développés.

27. L'Équateur a fait un certain nombre de propositions novatrices sur les changements climatiques, telles que le mécanisme de Prévention nette des émissions et l'initiative « Yasuní-ITT », pour préserver la diversité biologique et culturelle et encourager le partage de responsabilités à l'égard des biens publics mondiaux. Au niveau national, le Gouvernement équatorien a imposé une taxe sur la vente du pétrole aux pays développés, qui servira à financer les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement. L'Équateur a adopté la philosophie du « bien vivre » et c'est le premier pays dont la Constitution reconnaît les droits de la nature. Les politiques de développement ne devraient pas se borner aux économies d'énergie : elles doivent prévoir un développement humain et redistributif, dans le respect des droits de la nature.

28. **M. Estreme** (Argentine) dit que les crises économique et financière persistantes sont le fruit de théories économiques généralement admises qui plaident en faveur de la déréglementation et de l'absence de contrôle sur les transactions financières nationales et internationales. Il faudrait donc réformer la gouvernance économique mondiale pour renforcer la légitimité et l'efficacité des institutions financières internationales, en augmentant la représentation des pays en développement. Le Fonds monétaire international doit développer son caractère multilatéral tout en améliorant son mode de coopération et l'émission de droits de tirage spéciaux devra tenir compte du rôle croissant que les pays en développement jouent dans l'économie mondiale.

29. Notant que la Conférence de Rio +20 a affirmé avec force le principe de la responsabilité commune mais différenciée, l'intervenant précise que l'Argentine s'engage à œuvrer de concert au sein de l'Assemblée générale pour créer une instance politique de haut niveau sur le développement durable, renforcer le Programme de Nations Unies pour l'environnement, définir une stratégie de financement du développement durable et formuler des objectifs de développement durable. Ces objectifs devront être définis dans le cadre d'un processus transparent et sans exclusive; ancrés dans le droit international et le progrès scientifique; fondés sur une approche systématique; et centrés sur l'élimination de la pauvreté. Qui plus est, il faudra disposer des moyens de les mettre en œuvre. Il faudrait remédier aux lenteurs du processus de mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner la question.

30. Les objectifs de développement durable devraient permettre aux gouvernements de jouer un rôle dans la lutte contre les inégalités. Notamment en Amérique latine, l'inégalité structurelle des revenus, au sein des pays et d'un pays à l'autre, fait obstacle au développement économique et accentue encore l'écart mondial en termes de répartition des ressources. Il importe donc de créer des emplois productifs et de qualité et de mettre un terme aux subventions agricoles et aux politiques protectionnistes.

31. **M. Niyazaliev** (Kirghizistan) dit que la communauté internationale a porté son attention en 2012 sur la question du développement durable, telle qu'elle a été abordée par la Conférence Rio +20. Tenant compte des discussions de modèles pour une économie verte, le Kirghizistan a choisi de poursuivre une stratégie à long terme orientée vers un

développement « vert » et durable et une économie écologiquement rationnelle. Dans le climat économique mondial actuel, une attention particulière doit être accordée aux pays que leurs réalités géographiques spécifiques rendent économiquement plus vulnérables, comme les pays montagneux, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

32. Les pays montagneux comme le Kirghizistan sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques. En outre, une majorité de pays montagneux en développement sont accablés par une dette extérieure qui ne fait qu'augmenter, malgré la ponctualité de leurs paiements. De ce fait, ces pays ont vu diminuer considérablement leurs capacités de financer des programmes sociaux et environnementaux, alors que les investisseurs ne sont plus guère motivés pour soutenir leurs économies. Le Gouvernement kirghiz prie donc instamment la communauté internationale d'accorder à ces pays un allègement de leur dette.

33. Le Kirghizistan attend avec intérêt la dix-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et partage l'opinion générale selon laquelle les changements climatiques sont devenus l'un des problèmes les plus graves pour le monde, qu'il faut aborder globalement pour sortir de l'impasse. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350), la fonte des glaciers et la réduction de la couverture neigeuse vont s'accélérer au cours du XXI^e siècle, ce qui réduira la quantité d'eau disponible et le potentiel de production d'hydroélectricité. La région de l'Asie centrale sera particulièrement frappée par ce phénomène, qui risque d'entraîner des conséquences catastrophiques pour la sécurité régionale et mondiale. La fréquence et la puissance destructrice croissantes de catastrophes naturelles résultant des changements climatiques risquent de poser de graves dangers, si l'on considère les réserves d'uranium de stockées dans la région.

34. **M. Ferguson** (Australie) dit que le Gouvernement australien est particulièrement satisfait du document final de la Conférence Rio +20, en ce qui concerne la gestion et la conservation durables des océans. Étant dotée d'une des côtes les plus longues du monde, l'Australie estime que la santé des océans revêt

une importance capitale. D'autre part, 22 de ses voisins les plus proches sont des pays en développement, petits États insulaires en développement pour la plupart, et leur développement dépend de l'exploitation des ressources marines. C'est pourquoi elle est déterminée à travailler étroitement avec eux pour réaliser les engagements pris dans le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et L'avenir que nous voulons.

35. Rio +20 a reconnu qu'il fallait améliorer la sécurité alimentaire et investir davantage dans la recherche et le développement agricole, mais il faut en faire beaucoup plus dans ce domaine. Par le biais du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et directement avec des gouvernements partenaires en Afrique, le Gouvernement australien s'emploie à partager ses expériences et à améliorer la productivité agricole, notamment en matière de culture des terres arides. Par ailleurs, il a récemment ouvert au Kenya le premier bureau en Afrique du Centre australien pour la sécurité alimentaire internationale, qui s'attachera essentiellement à renforcer la sécurité alimentaire et à faciliter l'accès des agriculteurs aux dernières innovations dans plusieurs pays de la région de l'Afrique du Sud-Est.

36. Si la communauté internationale a fait d'importants progrès dans l'action qu'elle mène pour réaliser les OMD, la pauvreté et la misère sont encore endémiques dans bien des régions du monde. Pour répondre à ces besoins pressants, le Gouvernement australien a triplé ses contributions au titre de l'APD et se prépare à les augmenter de 50 % de plus au cours des quatre prochaines années. Dans la perspective de l'après-2015, le programme mondial de développement devrait rester centré sur l'élimination de la pauvreté, tout en cherchant les moyens de mieux intégrer les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. L'Australie entend bien apporter sa contribution à l'élaboration des objectifs de développement durable ainsi qu'à l'examen quadriennal complet, pour introduire, dans le système des Nations Unies, d'importantes réformes qui lui permettront d'aboutir à des résultats concrets pour les pauvres du monde.

37. **M. Narkhuu** (Mongolie) constate que l'avenir de l'économie mondiale est toujours incertain. En outre, les changements climatiques continuent de poser des problèmes dont la solution exige une réponse collective globale. Réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, dont les OMD, et faciliter le développement durable dans l'esprit du document final de la Conférence Rio +20 figurent parmi les défis qui méritent la plus grande attention.

38. Aux besoins particuliers en matière de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, les partenaires de développement doivent répondre par des solutions telles que l'APD, l'accès aux marchés, l'assistance technique, les transferts de technologies et la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international. À cet égard, la Mongolie espère que le prochain examen du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral aboutira à des recommandations de mesures et de résultats tangibles pour améliorer l'intégration efficace de ces pays dans les systèmes d'échanges régionaux et mondiaux.

39. Le Gouvernement mongol est fermement déterminé à réaliser les OMD, comme en témoigne la croissance à deux chiffres de son économie au cours de ces quelques dernières années. Il a déjà concrétisé près de 77,9 % des objectifs. Toutefois, si les progrès se poursuivent au rythme actuel, il est peu probable que certains objectifs, dont ceux de diminuer de moitié la pauvreté et de préserver l'environnement, soient atteints avant l'échéance de 2015.

40. **M. Empole** (République démocratique du Congo) dit que la soixante-septième session de l'Assemblée générale est particulièrement importante dans le prolongement des discussions entamées à la Conférence Rio +20, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des objectifs du développement durable, la création d'une instance politique de haut niveau chargée de veiller au suivi du développement durable et le renforcement du PNUE ainsi que l'élargissement de son mandat. Ce processus devra se faire dans la plus grande transparence, avec l'implication de tous les acteurs.

41. À cet égard, la Deuxième Commission devra jouer un rôle primordial dans la réalisation du programme de l'après Rio +20 et proposer à cette fin des actions concrètes par l'adoption de résolutions

appropriées. Toutefois, l'implication de tous vers ces objectifs ne devra pas constituer pour les partenaires de développement une raison d'éluder les engagements antérieurs, notamment ceux qui ont été souscrits pour aider les pauvres et les plus vulnérables. Dans l'esprit de Rio, qui a identifié la pauvreté comme un des plus grands défis à relever, la réalisation intégrale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés doit demeurer en bonne place parmi les priorités du système des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale. De même, financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets pour les pays les plus vulnérables doit rester une préoccupation de premier ordre. Dans ce cadre, la République démocratique du Congo tient à remercier tous les pays développés qui ont rempli, voire dépassé, l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide au développement et elle invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à leur emboîter le pas.

42. L'une des conséquences majeures des multiples crises que connaît le monde est l'augmentation de la pression exercée sur les ressources naturelles afin de répondre aux besoins des populations de plus en plus nombreuses, ce qui se fait malheureusement au détriment de l'environnement. Les efforts pour éliminer la pauvreté devront donc prendre en compte tous les aspects du problème, en abordant la question dans la perspective d'une économie verte inclusive. L'avènement de cette nouvelle économie exige un changement de perspective à tous les niveaux : décideurs, administrés, producteurs, consommateurs et partenaires. En conséquence, le système des Nations Unies doit entraîner tous les acteurs impliqués à s'acquitter de leur responsabilité et de leur obligation de produire de manière éthique et de consommer de manière responsable.

43. Les pays comme la République démocratique du Congo n'atteindront pas les OMD si la solidarité internationale fait défaut. Aussi les partenaires de développement sont-ils invités à concrétiser les engagements souscrits pour faciliter les transferts des technologies, augmenter l'APD et libérer les marchés commerciaux. Le Gouvernement de la RDC, conscient des responsabilités qui lui incombent pour améliorer les conditions de vie des populations, consacre toutes ses ressources humaines, matérielles et financières pour assurer l'émergence d'un pays prospère. Par ailleurs, la consolidation de la paix et de la sécurité

dans le pays exige un contrôle effectif de l'exploitation des ressources naturelles, le renforcement du secteur de la sécurité et le retour des personnes déplacées dans leur milieu d'origine.

44. Avec la moitié des réserves d'eau douce de l'Afrique et 60 % des forêts du bassin du Congo, la RDC est dotée de tous les atouts naturels nécessaires pour la transition vers une économie verte. Toutefois, bien que le Gouvernement de la RDC ait pris toutes les mesures possibles pour atteindre un tel résultat, la persistance des conflits armés dans l'est du pays continue de saper la force et la vitalité des populations. Aussi la délégation de la RDC en appelle à une condamnation universelle des seigneurs de guerre à la base de ces conflits. Elle invite aussi la communauté internationale à reconnaître et compenser les efforts consentis par la République démocratique du Congo pour conserver sa biodiversité et assurer la gestion durable de ses forêts.

45. Il faut engager un véritable partenariat pour concrétiser une économie verte, préserver les forêts, atténuer les effets des changements climatiques et se lancer dans le développement durable. À cette fin, la RDC appuie la finalisation et la mise en œuvre d'une Convention internationale sur les forêts afin de mieux réguler le climat et préserver un écosystème essentiel au bien-être de l'humanité.

46. **M. Kihurani** (Kenya) dit que les nombreux défis que doivent relever les pays en développement sont aggravés par la crise économique mondiale actuelle. Aussi faut-il de toute urgence concrétiser en temps opportun et de façon coordonnée tous les engagements internationaux contractés aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Rio +20 a abordé un certain nombre de questions concernant le développement durable qui exigent un suivi, plus particulièrement la décision de définir des objectifs de développement durable et de lancer le processus intergouvernemental concernant la stratégie pour le développement au-delà de 2015. Il faut des stratégies spécifiques et accélérées pour concrétiser pleinement la vision développée dans la Déclaration du Millénaire et faire de la mondialisation une force positive pour tous.

47. La délégation kényane en est convaincue : l'élimination de la pauvreté, l'extension des débouchés commerciaux et la préservation de l'environnement doivent être au cœur des objectifs de développement

durable. Ceux-ci doivent prendre en compte les besoins spécifiques des pays en développement, notamment des pays africains, dont un bon nombre ne paraissent guère pouvoir atteindre les OMD d'ici à 2015. La délégation kényane prévoit de participer activement au débat tant sur le processus intergouvernemental concernant les objectifs du développement durable que sur la stratégie pour le développement au-delà de 2015. À son avis, un processus unique, placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, devrait émerger de ces discussions parallèles. Le programme pour le développement devra particulièrement veiller à la cohérence des politiques et prévoir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

48. En outre, les réformes du Conseil économique et social, de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et du PNUE devraient donner à ces institutions les moyens de répondre aux besoins des pays membres, en particulier des pays en développement. Le Conseil doit être habilité à assumer le rôle de chef de file de la coordination, pour ce qui est de l'intégration des piliers écologiques, économiques et sociaux du développement durable, et le PNUE devra disposer de ressources financières stables et prévisibles, avoir une composition universelle, être doté de fonctions d'exécution et regrouper à Nairobi ses bureaux dispersés en vue d'une meilleure coordination. L'instance politique de haut niveau devra rassembler toutes les parties prenantes et donner l'impulsion politique nécessaire pour la mise en œuvre de toutes les conclusions concertées. Enfin, le Programme-cadre décennal de consommation et de production durables devra être établi au PNUE.

49. **M. Llorenty** (État plurinational de Bolivie) dit que les pays en développement sont les victimes d'une crise économique dont ils ne sont pas responsables et manquent toujours de ressources pour le développement durable. Les pays développés doivent donc assumer leurs responsabilités. À un moment où le secteur financier dévore l'économie réelle, les solutions ne sauraient venir de mécanismes de marchés tels que ceux des droits d'émission de carbone. Aussi la Bolivie suggère-t-elle de proposer une taxe sur les transactions financières internationales, librement consentie et progressive, afin d'alimenter un fonds pour le développement durable. L'absence de ressources ne peut être une excuse, quand les dépenses militaires dans le monde représentent actuellement plus de 1 500 milliards de dollars. Cet argent serait mieux

employé à compenser les effets du changement climatique et à promouvoir le développement durable.

50. Le plan national de développement de la Bolivie vise à instaurer un pays digne, démocratique, productif et souverain, affirmant la philosophie du « bien vivre ». Le Gouvernement se propose d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2025. Les populations autochtones, les entrepreneurs et les coopératives de producteurs sont tous consultés sur les moyens d'arriver à l'autosuffisance alimentaire, objectif qui apportera une contribution à l'initiative « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

51. La Bolivie figure sur la liste des pays en développement sans littoral non parce qu'elle n'a pas de littoral mais parce qu'elle a été privée d'un accès à son propre littoral du fait de la guerre.

52. Il est à espérer que la déclaration faisant de 2013 l'Année internationale du quinoa contribuera à faire progresser la sécurité alimentaire. Étant récemment devenue un pays à revenu intermédiaire, la Bolivie se tient prête à partager l'expérience qu'elle a acquise dans la lutte contre le sous-développement.

53. Pour **M. Tarar** (Pakistan), s'il est vrai qu'il y a eu quelques progrès vers la réalisation des OMD, l'inégalité et la pauvreté généralisées continuent d'attiser les troubles sociaux et l'instabilité politique dans bien des parties du monde. Comme l'ont clairement montré les débats précédents, les mesures prises par le passé n'ont pas été à la hauteur des tâches à accomplir. En particulier, étant donné le caractère interdépendant des défis à relever par la communauté internationale, compter sur des mécanismes ad hoc et des décisions prises dans des cercles restreints n'est manifestement pas une solution. La délégation pakistanaise invite donc à exploiter pleinement le potentiel du système des Nations Unies.

54. Le Pakistan salue un certain nombre de décisions importantes prises à la Conférence Rio +20, en particulier la décision de définir des objectifs de développement durable, de créer une instance politique de haut niveau pour canaliser les débats et de renforcer le mandat du Conseil économique et social. Il importe, dans ce contexte, de respecter les délais impartis pour mettre en œuvre ces décisions et l'on peut regretter que la communauté internationale n'ait pas encore été capable de créer un groupe de travail chargé de formuler les objectifs. La délégation pakistanaise invite instamment les pays membres à faire preuve de

souplesse et à dépasser les positions politiques qui ont entravé la mise en chantier d'importants travaux.

55. Un aspect important des travaux de la Commission consiste à délimiter la voie à suivre collectivement vers le programme de développement pour l'après-2015. Pour ce faire, il faudrait éviter de restreindre la composition de l'instance de haut niveau créée par le Secrétaire général, dans la mesure où une composition limitée serait contraire à l'approche multilatérale nécessaire pour parvenir à un consensus. Les pays dont les niveaux de développement sont différents ont des priorités différentes; pourtant les défis communs doivent être relevés collectivement.

56. Le Gouvernement pakistanais espère que l'instance de haut niveau saura, entre autres, souligner la nécessité de poursuivre l'octroi d'une assistance aux pays les plus vulnérables du monde, malgré le climat d'austérité financière; envoyer un signal politique condamnant les pratiques financières irresponsables; insister sur le caractère essentiel des changements climatiques comme étant l'un des plus grands défis du développement; bien faire comprendre que les pays en développement doivent accéder à une plus grande participation dans la gouvernance des institutions internationales; poser les bases d'un mécanisme structuré pour résoudre la crise de la dette souveraine; faire valoir l'intérêt d'un allègement de la dette pour tous; et demander solennellement aux pays de se garder du protectionnisme.

57. Pour un pays en développement comme le Pakistan, atténuer les effets des changements climatiques est particulièrement important, comme l'ont montré les inondations dévastatrices de 2010 et 2011. Face à ces catastrophes, les interventions de l'État ont largement contribué à limiter autant que possible les conséquences des dégâts subis: il a fallu réviser le programme de croissance économique, redynamiser l'économie rurale et renforcer le régime de protection sociale par le biais de programmes tels que le Programme Benazir de complément de ressources, qui a versé des transferts en espèces à quelque 6 millions de familles pauvres.

58. Le Gouvernement pakistanais a également fait des efforts pour augmenter la perception des recettes, tout en réduisant les dépenses et en rationalisant les systèmes de tarification de l'énergie; il s'oriente actuellement vers plus de libéralisation des échanges et d'intégration régionale. Au plan international, il attend

des règles du jeu équitables et attache beaucoup d'importance à l'amélioration de la gouvernance économique mondiale; il est disposé à s'associer sur tous les points avec la communauté internationale pour assurer la promotion des intérêts mondiaux en matière d'économie et de développement.

59. **M. León González** (Cuba) dit que selon l'usage, le Groupe des 77 et la Chine présenteront la plupart des projets de résolution. En contrepartie, les pays développés devraient faire preuve de volonté politique. Les projets de résolution devraient être libellés clairement et éviter les formules éculées et fréquemment vides de sens, que l'on adopte trop souvent par souci de parvenir à un consensus.

60. Certains États ont récemment cherché à affaiblir ou même à abolir le rôle qui revient à l'Assemblée générale dans l'élaboration de solutions globales pour la situation économique mondiale. Ces mêmes États ont cherché à imposer des programmes irrecevables et des documents négociés en dehors de l'ONU pour se dérober à leurs engagements. On ne peut toutefois invoquer la crise économique actuelle pour justifier une diminution de l'aide publique au développement. Selon l'Annuaire de 2011 de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 630 milliards de dollars en 2010. Un cinquième de ce chiffre serait suffisant pour réaliser les OMD. Un nouvel ordre économique international, juste et ouvert à tous, fait cruellement défaut; le rôle de l'Assemblée générale est essentiel et doit être renforcé.

61. L'examen quadriennal complet doit réaffirmer et renforcer les principes qui sous-tendent les activités des Nations Unies dans les pays en développement. Ces activités doivent être intergouvernementales et se limiter au développement. Les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies doivent mieux anticiper les besoins du Sud et mieux les prendre en compte. Ces mêmes entités doivent avoir accès à des ressources financières accrues, prévisibles et non conditionnelles pour le développement socioéconomique. Elles doivent agir avec souplesse et impartialité, en tenant compte des particularités et des orientations des pays en développement. Pour éviter les doubles emplois ou les conflits d'intérêts, le mandat de chacune d'entre elles doit être respecté.

62. La Commission a la responsabilité d'assurer le suivi des textes issus de la Conférence Rio +20 ainsi

que les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement pour 2014. Elle doit également prendre en compte d'autres instances pertinentes, comme la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les États développés doivent prendre des mesures contre les changements climatiques et permettre la mise en place rapide d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

63. Cuba s'est battue pour se développer dans des circonstances uniques, en raison de l'embargo économique, commercial et financier imposé à son encontre par les États-Unis d'Amérique. La société cubaine a fait de grands progrès économiques et sociaux et continue de développer son système économique, malgré les difficultés de la situation mondiale.

64. **M. Sarki** (Nigéria) dit que l'examen quadriennal complet offre à la communauté mondiale une occasion unique de renforcer le financement, le fonctionnement et l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

65. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), intitulé « l'avenir que nous voulons », constitue une réaffirmation de l'engagement pris par la communauté mondiale de promouvoir les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Lors du processus de suivi de ce document final, la communauté internationale doit assurer une représentation géographique équitable de toutes les régions et la participation de toutes les parties prenantes concernées au sein du mécanisme concernant les objectifs de développement durable.

66. L'élimination de la pauvreté reste l'un des plus grands défis à relever par les pays en développement. Le problème a été encore aggravé par la crise financière mondiale, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques. L'aide publique au développement peut jouer un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté et la dynamisation du développement économique et social. À ce propos, les pays développés doivent, en dépit de la crise financière mondiale actuelle, s'efforcer d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le communiqué de Gleneagles, et en particulier leur engagement de doubler l'APD à l'Afrique à l'horizon 2010. Les pays

en développement doivent également revoir la mobilisation de leurs ressources intérieures, pour s'assurer de leur utilisation efficace. À cet égard, le Nigéria a adopté un « programme de transformation » pour aider à rationaliser la prise de décisions et veiller à ce que ses objectifs nationaux de développement soient atteints d'ici à 2020. Il s'efforce également d'attirer l'investissement étranger direct et d'élargir la contribution du secteur non pétrolier à son économie.

67. La communauté mondiale doit accélérer son action visant à stabiliser la concentration de gaz à effet de serre à des niveaux qui ne perturbent pas dangereusement le système climatique. La Conférence des Parties à la CCNUCC est l'instance légitime essentielle pour aborder tous les aspects des changements climatiques, ceux-ci ayant d'immenses conséquences négatives sur le développement de l'Afrique. Au cours des dernières semaines, les inondations ont fait au Nigéria des milliers de sans-abri ou de sans-emploi, alors que dans d'autres parties du pays, l'agriculture durable est menacée par la désertification, la sécheresse et la dégradation des sols. Dans l'ensemble du Sahel, beaucoup de communautés ne peuvent plus satisfaire leurs besoins alimentaires; sans sécurité alimentaire, la stabilité économique de toute la région est menacée. La communauté mondiale doit s'engager à mettre en œuvre intégralement le document final de la CCNUCC. En outre, pour s'attaquer avec efficacité aux problèmes qui accablent la région sahélienne, l'Organisation des Nations Unies doit soutenir ses efforts pour galvaniser la volonté politique nécessaire, développer des normes, appuyer le renforcement des capacités et coordonner les actions de toutes les parties prenantes.

68. La délégation nigériane félicite l'ONU d'avoir organisé une Réunion de haut niveau sur le Sahel et salue la nomination par le Secrétaire général d'un envoyé spécial pour le Sahel ainsi que la formulation d'une stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel.

69. **M. Aslov** (Tadjikistan) expose que son Gouvernement a pour objectif stratégique essentiel d'assurer un développement économique durable visant à améliorer les conditions et la qualité de vie de la population. L'utilisation efficace et rationnelle des ressources naturelles fait l'objet d'une attention spéciale, conformément aux impératifs d'une économie verte.

70. Le Tadjikistan attache une grande importance aux intérêts des pays en développement sans littoral, vulnérables du fait de leur situation géographique, et il est déterminé à mettre en œuvre les décisions et les recommandations du Programme d'action d'Almaty concernant le transport en transit. Leur application intégrale contribuera grandement au développement de la coopération commerciale et économique régionale. Le Tadjikistan demande d'accorder aux pays en développement sans littoral le statut de nation la plus favorisée et de supprimer toutes les barrières et entraves artificielles imposées au transport entre pays et régions.

71. Le Gouvernement tadjik appuie activement l'initiative du Secrétaire général intitulée « Énergie durable pour tous », qui envisage un accès universel à des services énergétiques modernes, l'amélioration des rendements énergétiques et l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables. Faire de l'accès à l'énergie une question prioritaire est essentiel pour la réalisation des OMD et cet impératif vaut doublement pour les pays montagneux pauvres et isolés qui n'ont pas un accès facile au reste du monde.

72. La question des changements climatiques est également importante pour les pays de l'Asie centrale. Étant donné qu'environ un tiers de tous les glaciers de la région ont disparu en à peine 10 ans, réfléchir aux problèmes que cela représente sera déterminant pour la prospérité de la région. Tel le cours que suivent les glaciers, calottes glaciaires, lacs de montagne et fleuves du Tadjikistan, tel le cours que suivront ses perspectives de développement socioéconomique.

73. Les pays montagneux sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, surtout lorsqu'elles sont liées à l'eau; chaque année, de telles catastrophes causent d'énormes dégâts au plan économique et social, laissant des milliers de personnes sans-abri et faisant souvent de nombreuses victimes. La délégation tadjike espère que la Commission donnera l'attention voulue à la question de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. En 2013, le monde célébrera l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, qui coïncidera avec le vingtième anniversaire de la proclamation de la Journée mondiale de l'eau. Le Gouvernement tadjik espère que l'événement contribuera à renforcer la compréhension mutuelle et la coopération à tous les niveaux, en vue d'atteindre les objectifs convenus au plan international dans les

domaines de l'eau et de l'assainissement. La délégation tadjike soumettra prochainement un projet de résolution concernant l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

74. **M. Bhattarai** (Népal) dit que la Conférence de Rio +20 a identifié à juste titre l'élimination de la pauvreté comme le plus grand défi auquel le monde doit faire face. La réalisation intégrale du Programme d'action d'Istanbul est indispensable pour faire accéder les pays les moins avancés au développement durable. La communauté mondiale doit s'efforcer d'atteindre les OMD et tous les autres objectifs de développement dans les délais convenus. Le programme de développement pour l'après-2015 doit, d'abord et surtout, être axé sur le développement durable en se donnant comme premier objectif l'élimination de la pauvreté.

75. Les économies des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sont vulnérables aux chocs internes et externes. Souvent, ces pays n'ont pas d'infrastructures efficaces et efficaces de transport en transit et leur accès au commerce mondial est limité. Lors des préparatifs de la conférence d'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, la communauté internationale doit donc identifier les facteurs de blocage existants et proposer des actions futures pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral.

76. Le Népal souffre de façon disproportionnée des effets négatifs du changement climatique, même si sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre est négligeable; il mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale. Les décisions prises lors des seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais et la dix-huitième session doit répondre aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement d'une manière globale, équitable et équilibrée.

77. La mondialisation de l'économie a abouti à des inégalités de proportions historiques : il faut la rendre plus inclusive et plus réactive aux besoins des pauvres et des personnes marginalisées. En particulier, les pays les moins avancés doivent être les premiers bénéficiaires du Cycle de Doha, notamment pour

l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et pour les règles d'origine simplifiées. Le Népal est favorable à des mécanismes commerciaux réglementés, équitables, prévisibles et non discriminatoires. Il considère également l'économie verte comme une nouvelle possibilité de développement qui aurait la capacité de créer des emplois et de permettre aux pays de poursuivre leur développement en phase avec leurs priorités nationales.

78. Il faut prendre de nouvelles mesures pour encourager les initiatives d'aide au commerce et conforter le Cadre intégré renforcé. Le Népal appuie sans réserve les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet. Cet examen doit toutefois tenir pleinement compte des besoins nationaux des États Membres et de leurs réalisations. Toutes les parties prenantes concernées doivent mettre en commun les enseignements tirés de l'exécution des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et l'expérience acquise par les pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action ». Il faut encourager vivement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour compléter la coopération Nord-Sud. Les pays développés doivent honorer sans plus tarder les engagements qu'ils ont souscrits au titre de l'APD. L'Organisation des Nations Unies doit encourager une plus grande concertation entre les programmes des institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce en vue de promouvoir la gouvernance économique mondiale; les pays en développement doivent faire entendre leur voix dans les processus de prise de décisions de ces institutions.

Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse

79. **M. Govrin** (Israël) dit que les accusations portées contre Israël n'ont aucun rapport avec le débat général et compromettent le caractère professionnel de l'instance. Il est choquant que le représentant de la République arabe syrienne s'entête à faire perdre son temps à la Commission avec des attaques cyniques. Le régime syrien n'a absolument aucune crédibilité et ne se soucie guère du développement de son propre peuple. Bon nombre de Syriens, des hommes, des femmes et des enfants, ont été torturés et brutalement assassinés par le régime de Bachar Al-Assad. Malgré la censure absolue imposée dans son pays, la situation a été exposée par des chaînes d'information internationales et de récents rapports de l'ONU et de la Ligue des États arabes.

80. La représentante du Liban a omis de mentionner le contexte du conflit de 2006, qui a débuté par une attaque orchestrée, lancée contre Israël par l'organisation terroriste du Hezbollah. Elle n'a rien dit non plus des destructions de l'environnement que la guerre a causées en Israël, ou du fait qu'Israël a longuement coopéré avec le PNUE et d'autres institutions et organisations non-gouvernementales s'occupant d'évaluer la situation de l'environnement le long des côtes libanaises et d'y remédier.

81. Compte tenu du nombre de questions cruciales et pressantes à l'ordre du jour de la Commission, il est malheureux que certains États Membres ne manquent jamais une occasion de politiser des questions qui ne sont pas politiques. Le représentant d'Israël espère qu'à l'avenir, la Commission consacrerait son temps à des questions qui méritent véritablement son attention.

82. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) dit que le représentant d'Israël porte des accusations de mauvaise foi. L'entité sioniste inhumaine est responsable d'une occupation criminelle, la pire que l'humanité ait jamais connue. L'exploitation par cette entité des ressources naturelles du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé a été établie par l'Organisation des Nations Unies et la question est à l'ordre du jour de la Commission. Ladite Commission a un rôle important à jouer en exposant les violations par Israël des résolutions pertinentes et en affirmant la souveraineté du peuple palestinien et du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles. La communauté internationale doit exiger la cessation des politiques inhumaines de blocus et de privation de nourriture, qui constituent un déni du droit au développement, à l'alimentation et à une vie de dignité.

83. **M. AlHantouli** (Observateur de la Palestine) pense que les diverses commissions de l'Assemblée générale ne peuvent afficher une double personnalité selon la question traitée. Israël a lui aussi perdu sa crédibilité en raison de sa poursuite de l'occupation illégale de la Palestine. Le représentant d'Israël a dit qu'il fallait faire preuve de professionnalisme; mais cette réflexion même signifie que la question doit être étudiée dans son ensemble. L'occupation par Israël est en violation des droits politiques, économiques et sociaux et du droit au développement; toute la Palestine, y compris son environnement, en souffre quotidiennement.

La séance est levée à 17 h 45.